



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 MARS 2024

-:-

L'an deux mil vingt-quatre,
Le mercredi 27 mars à 19 heures,
Les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis, en présentiel au SMAM, 19 bis rue Gilbert Rey à Pontault-Combault, en séance publique, sous la présidence de monsieur Hocine **OUMARI**, le Président.

Etaient présents :

- Communauté d'agglomération **PARIS VALLEE DE LA MARNE** :

Mesdames **TREZENTOS-OLIVEIRA, PHONGPRIXA, ARAMIS,
DOHERTY**
Messieurs **OUMARI, IGLESIAS**

- Communauté d'agglomération **MARNE ET GONDOIRE** :

Madame **TOURNUT**
Messieurs **MACLE, BERTHINEAU**

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Messieurs **TABUY, MILLEVILLE, SALVAGGIO**

Etaient également présents, Monsieur Justin **JEUFFROY** chef de service, Madame Raja **JOULIE** gestionnaire administrative, Monsieur Gérard **MOURAUD** comptable et Madame Salomé **BAILLEUX** chargée de missions.

Madame **TOURNUT** est élue secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal du précédent comité en date du 7 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est lu par le Président et adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2023

Le comité syndical,

Entendu l'exposé de monsieur le Président, concernant le Compte de Gestion 2023 «Budget du SMAM» du comptable public,

Approuve les documents déposés par le comptable public, statuant sur l'ensemble des opérations, de dépenses et recettes, effectuées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2023

Le comité syndical,

Sous la présidence de Monsieur **Claude MACLE**, le Président du SMAM **Hocine OUMARI** ne prenant pas part à la délibération, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2023, dressé par l'Ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget Primitif, de l'exercice considéré,

Adopte le Compte Administratif 2023, qui présente les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses.....	503 547,40 €
- Recettes.....	532 575,90 €
- Résultat de l'exercice	29 028,50 €
- Résultat de fonctionnement 2022 reporté.....	214 485,45 €
- Résultats de clôture de fonctionnement.....	243 513,95 €

Section d'Investissement :

- Dépenses.....	205 794,98 €
- Recettes.....	188 108,90 €
- Solde d'exécution.....	- 17 686,08 €
- Résultat d'investissement 2022 reporté	257 641,66 €
- Résultat de clôture d'investissement	239 955,58 €

BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

Le comité syndical,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire, en date du 7 mars 2024,

Entendu l'exposé de monsieur le Président, concernant le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de Fonctionnement..... 803 228,14 €
- Section d'Investissement..... 666 536,59 €

Adopte le Budget Primitif 2024

INCREMENTATION DE LA PROVISION POUR LE CURAGE DE L'ETANG DU COQ SUR L'EXERCICE 2024

Le comité syndical,

Entendu l'exposé de monsieur le Président, concernant la mise en place d'une provision de type semi-budgétaire pour le curage de l'étang du Coq,

Considérant la délibération 2021-04-02 bis du 07 avril 2021 créant la provision et autorisant le Président à la reprendre lorsque cela sera nécessaire,

Décide d'incrémenter la provision pour l'exercice budgétaire 2023 pour un montant de 50 000 €, sur la ligne Fonction 01 – Chapitre 68 – article 6815, s'ajoutant aux 170 000 € provisionnés sur les exercices précédents.

CONVENTION AVEC LA VILLE DE PONTAULT-COMBAULT POUR LES MISSIONS DE SERVICES SUPPORTS

Le comité syndical,

Entendu l'exposé de monsieur le Président, concernant la mise à disposition du SMAM de services supports (ressources humaines, support informatique, fournitures administratives, commande publique) nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat, par la commune de Pontault-Combault,

Considérant qu'une convention doit être établie entre les deux parties pour encadrer cette mise à disposition,

Considérant le projet de convention définissant les engagements des deux parties, les coûts de participations pour la réalisation de ces services, et qui serait conclue pour une durée de deux années.

Après avoir demandé l'ajout d'un paragraphe précisant les clauses relatives à la mission de support pour commande publique,

Approuve les termes de la convention et autorise monsieur le Président à la signer.

Questions diverses

Projet à l'Étang du Coq : plantations et aménagements

Les progrès réalisés dans les travaux de l'étang sont présentés, notamment au sujet des plantations.

Un point est fait sur les panneaux de signalisation/sensibilisation avec la présentation du projet global.

Il est proposé d'accentuer l'affichage au niveau des zones à préserver et de signaler l'interdiction de fumer au niveau de l'aire de jeu.

Une priorisation sur la mise en place des panneaux par rapport au reste du mobilier est souhaitée par les élus.

L'ajout de tables de pique-nique au sud de l'étang, côté Roissy-en-Brie est validé.

Pour ces tables ainsi que pour les bancs, la proposition faite par les agents de réalisation du mobilier en régie est validée, mais il est précisé qu'il faut pour cela trouver plusieurs troncs d'arbres.

Les élus de Pontcarré disposent d'une parcelle forestière où plusieurs arbres ont été abattus pour des raisons de sécurité et qui sont proposés au SMAM.

Le Président remercie grandement la Commune de Pontcarré pour ce geste.

La séance est levée à 20H20